

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 5 pouvoirs

Date de convocation
18 mai 2018

Date d'affichage
18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Jean-Pierre HAQUELLE par Jean ROULIN, Sandrine LE GUERN par Siva MOUROUGANE, Chantal LE LAY par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Denis FENAT.

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire.

Objet : **ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES MINIBUS MUNICIPAUX**

N° de délibération : **2018_05_25_03**

Rapporteur : **Mme DETERM**

La commune met à disposition des associations les minibus de la commune.

Par délibération n° 2014-10-17-09 du 17 octobre 2014, le tarif de location a été actualisé au prix du kilomètre de 0,33 € pour les associations Fagniérottes et 0,40 € pour les associations extérieures, les frais de carburant restant à la charge de l'emprunteur.

Plusieurs associations nous ont fait part de leur impossibilité de conventionner sur ces bases, aussi il vous est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Associations Fagniérottes 0.15 €
- Associations Extérieures 0.40 €

Des conventions spécifiques pourront être établies avec nos partenaires (Foyer de l'enfant, collège Louis Grignon...).

Les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, éducative et vie associative du 16 mai 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 16 mai 2018,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2018 :

- 0,15 € du kilomètre pour la location des minibus communaux pour les associations fagniérottes,
- 0,40 € du kilomètre pour la location des minibus communaux pour les associations extérieures.

Résultat du vote :

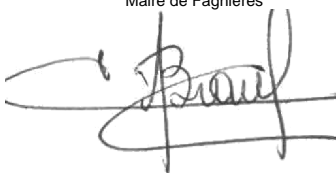
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
21	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 31/05/2018 à 10:22:17
Référence : 2ebbb3f2b5a4a3266fe1b4ddb1b989e3d21916f0